

Annexe I Lettre aux actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A.

Aux actionnaires de GEMALTO N.V
détenant leurs actions via Euroclear France S.A..

Date le 28 Avril 2008
Objet GEMALTO N.V Assemblée Générale Ordinaire– le 14 Mai 2008
Réf. Lettre aux actionnaires

Cher actionnaire,

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de GEMALTO N.V . (“la Société “) se déroulera à l’Hôtel Radisson SAS Hotel, Boeing Avenue 2 , –Schipol Rijk, Pays-Bas à 10h30 le 14 Mai 2008, et tous les actionnaires de GEMALTO NV .sont invités à assister à cette assemblée.

L’accueil des actionnaires aura lieu entre 9h30 et 10h15.

L'ordre du jour de cette Assemblée inclut:

1. Ouverture de l’assemblée et annonces
2. Rapport Annuel 2007
 - a. Présentation du Rapport Annuel 2007
 - b. Langue du Rapport Annuel
3. Approbation des comptes annuels 2007 (*résolution*)
4. Politique de Dividendes et affectation du résultat 2007
5. Quitus aux membres du Conseil d’administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l’exercice clos
 - a. Quitus au Directeur Général et au Président exécutif pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l’exercice clos (*résolution*)
 - b. Quitus aux membres non dirigeants du Conseil d’administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l’exercice clos (*résolution*)
6. Renouvellement des membres du Conseil d’administration (*résolution*)
 - a. Renouvellement du mandat de Monsieur Geoffrey Fink jusqu’à l’Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2012 (*résolution*)
 - b. Renouvellement du mandat de Monsieur Arthur van der Poel jusqu’à l’Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2012 (*résolution*)
 - c. Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Piou jusqu’à l’Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2012 (*résolution*)
7. Modification de la politique de rémunération du Directeur Général (*résolution*)
8. Attribution en 2007 d’actions gratuites au Directeur Général(*résolution*)
9. Modification des Statuts de la Société (*résolution*)

- 10 Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres (*résolution*)
- 11 Annulation des actions détenues par la Société dans son capital *
 - a Annulation de trois millions d'actions détenues en propre par la Société, dans son capital, qui sera initiée immédiatement après l'Assemblée générale annuelle, en application du Droit néerlandais (et complétée environ dans les deux mois suivant cette date) (*résolution*)
 - b Annulation des actions détenues en propre par la Société, dans son capital, ainsi que les actions de la Société qui viendraient à être détenues en propre, dans la limite de 9 101 584 actions, à savoir 10 % du capital social de la Société émis au 31 mars 2008 (*résolution*)
- 12 Prolongation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration d'émettre des actions de souscription ou d'attribuer des droits pour acquérir des actions dans le capital social de la Société et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription.
 - a Prolongation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration d'émettre des actions de souscription ou d'attribuer des droits pour acquérir des actions dans le capital social de la Société. (*résolution*)
 - b Prolongation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission d'actions de souscription ou l'attribution de droits pour acquérir des actions dans le capital social de la Société. (*résolution*)
- 13 Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2008 (*résolution*)

Questions diverses

Clôture de l'assemblée

***Le but de cette proposition est d'annuler les actions acquises ou qui viendraient à être acquises par la Société, en vue de réduire le capital de la Société, laquelle réduction de capital devra être effectuée en application des dispositions légales et statutaires. Si le point 11a des résolutions est adopté, le Conseil d'administration procèdera immédiatement après l'Assemblée, à l'annulation des trois millions d'actions auprès du Registre du Commerce néerlandais et publiera la disposition en question conformément au Droit néerlandais. A l'issue des deux mois suivant la dite publication, et dans l'hypothèse où il n'y a pas d'opposition à la dite annulation, les trois millions d'actions seront automatiquement annulées. Concernant le point 11b, les actions auxquelles il est fait référence seront uniquement annulées si le Conseil d'administration le décide et la même procédure sera alors suivie.**

Vous possédez des actions via Euroclear France S.A., et ces actions sont enregistrées dans le registre de Netherlands Management Company B.V. au nom de Euroclear France S.A..

Le Conseil d'administration a décidé que seules les personnes autorisées à assister et voter à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2008 seront celles qui seront enregistrées comme ayant ces droits au 7 mai 2008 (date d'inscription – "record date") sur un registre dédié à cet effet par le Conseil d'administration, sans tenir compte du fait qu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire elles puissent être actionnaires. **Ceci signifie que vous devez détenir vos actions à la date du 'record date', mais cela ne signifie pas que vos actions sont bloquées de la date du 'record date' jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire.**

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou qu'une personne mandatée a cet effet y assiste pour vous et y exercer votre droit de vote, vous êtes tenu de compléter et de signer l'annexe II (la demande de procuration) afin d'obtenir une procuration délivrée par Euroclear France S.A. pour l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Grâce à cette procuration, vous, ou votre mandataire, pourrez assister à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et exercer le droit de vote inhérent à vos actions GEMALTO N.V.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, vous pouvez notifier à Euroclear France S.A. des instructions de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Dans ce cas, vous êtes tenu de communiquer vos instructions de vote en complétant et en signant l'annexe III (formulaire d'instructions de vote).

Dans tous les cas, la validité de votre vote est conditionnée par la détention des titres à la date d'inscription en compte des titres du 7 mai 2008 (constituant une « record date »).

Les annexes II ou III doivent être reçues par votre titulaire de compte ou par votre intermédiaire (non par Euroclear France S.A.) le « record date » au plus tard.

En bref :

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, ou qu'une personne mandatée à cet effet y assiste pour vous, veuillez vous assurer que votre titulaire de compte ou que votre intermédiaire soit en possession de l'annexe II complétée le « record date » au plus tard. Ne complétez pas l'annexe III.

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, vos actions doivent être identifiées en date du 7 mai 2008.

Si vous ne souhaitez pas assister à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, mais si vous souhaitez notifier des instructions de vote à Euroclear France S.A., veuillez vous assurer que votre titulaire de compte ou que votre intermédiaire soit en possession de l'annexe III complétée le « record date » au plus tard. Ne complétez pas l'annexe II.

Si vous notifiez des instructions de vote à Euroclear France S.A., vos actions doivent être identifiées en date du 7 mai 2008.

Les informations complètes relatives à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et l'ordre du jour de cette assemblée sont disponibles sur le site web de GEMALTO N.V. (www.gemalto.com).

Nous vous remercions pour votre attention en la matière.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

GEMALTO N.V.

Annexe II DEMANDE DE PROCURATION

VOUS ETES TENU DE COMPLETER CE FORMULAIRE SI VOUS SOUHAITEZ ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE GEMALTO N.V.

Le présent formulaire doit être reçu par votre titulaire de compte ou par votre intermédiaire pour le "record date" au plus tard

M./Mme/Mlle assistera à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de GEMALTO N.V. qui se tiendra à l'Hotel Radisson SAS Hotel, Boeing Avenue 2 , Schiphol- Rijk, Pays-Bas, le mercredi 14 mai 2008 à 10 h 30.

NOM, ADRESSE ET RESIDENCE DE L'ACTIONNAIRE SOUSSIGNE (actionnaire détenant ses actions via Euroclear France S.A.)	
NUMERO DE COMPTE AVEC TITULAIRE DU COMPTE OU INTERMEDIAIRE	
NOMBRE D'ACTIONS DE GEMALTO N.V. POUR LESQUELLES LA DEMANDE EST INTRODUITE	
NUMERO DE TELEPHONE ET CONTACT DU TITULAIRE DU COMPTE OU DE L'INTERMEDIAIRE (à compléter par votre titulaire de compte ou intermédiaire)	
Je n'assisterai pas à l'assemblée et je souhaite être représenté(e) par :	

Le soussigné déclare par la présente réclamer une procuration délivrée par Euroclear France S.A. afin de voter au nom de Euroclear France S.A. au pro rata du nombre d'actions de GEMALTO N.V. que le soussigné possède.

Le soussigné s'engage par la présente à détenir ses titres en date du 07 mai 2008 (« record date »).

(Vos actions ne seront pas bloquées jusqu'à la date de l'Assemblée générale des actionnaires).

Fait à _____ le _____ 2008

Signature

Annexe III FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE

VOUS ÊTES TENU DE COMPLETER LE PRESENT FORMULAIRE SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE GEMALTO N.V. ET SI VOUS SOUHAITEZ NOTIFIER DES INSTRUCTIONS DE VOTE A EUROCLEAR FRANCE S.A.

Le présent formulaire doit être reçu par votre titulaire de compte ou par votre intermédiaire, le « record date » au plus tard.

EUROCLEAR FRANCE S.A. SE CONFORMERA AUX INSTRUCTIONS DE VOTE CONTENUES DANS LA PRÉSENTE ANNEXE II. SI AUCUNE INSTRUCTION DE VOTE N'EST DONNÉE, EUROCLEAR FRANCE S.A. VOTERA CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GEMALTO N.V, QUI RECOMMANDENT UN VOTE EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PROPOSÉE CI-DESSOUS

NOM, ADRESSE ET RESIDENCE DE L'ACTIONNAIRE SOUSSIGNE (actionnaire détenant ses actions via Euroclear France S.A.)	
NOMBRE D'ACTIONS DE GEMALTO N.V. POUR LESQUELLES DES INSTRUCTIONS DE VOTE SONT FOURNIES	
NUMERO DE COMPTE AVEC TITULAIRE DU COMPTE OU INTERMEDIAIRE	
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE COMPTE	
NUMERO DE TELEPHONE ET CONTACT DU TITULAIRE DU COMPTE OU DE L'INTERMEDIAIRE (à compléter par votre titulaire de compte ou intermédiaire)	

Le soussigné autorise par la présente Euroclear France S.A. à exercer les instructions de vote au nom dudit soussigné pour les actions susmentionnées et pour ce qui concerne le point suivant de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Item 3 Adoption des comptes annuels 2007

In favour /Pour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 5a: Quitus au Directeur général et au Président exécutif pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos.

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 5b: Quitus aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos.

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 6 a: Réélection du mandat de Mr Geoffrey Fink jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2012

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 6 b: Réélection du mandat de Mr Arthur Van der Poel jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2012

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 6c : Réélection du mandat de Mr Olivier Piou jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2012

In favour

Against /Contre

Abstention

No. of shares:

Item 7: Modification de la politique de rémunération du Directeur Général

In favour
No. of shares:

Against/Contre

Abstention

Item 8 Attribution en 2007 d'actions gratuites au Directeur Général

In favour
No. of shares:

Against/Contre

Abstention

Item 9 Modification des Statuts de la Société

In favour
No. of shares:

Against/Contre

Abstention

Item 10 Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres

In favour
No. of shares:

Against/Contre

Abstention

Item 11 a Annulation de trois millions d'actions détenues en propre par la Société, dans son capital, qui sera initiée immédiatement après l'Assemblée générale annuelle, en application du Droit néerlandais (et complétée environ dans les deux mois suivant cette date)

In favour
No. of shares:

Against/Contre

Abstention

Item 11b Annulation des actions détenues en propre par la Société, dans son capital, ainsi que les actions de la Société qui viendraient à être détenues en propre, dans la limite de 9 101 584 actions, à savoir 10 % du capital social de la Société émis au 31 mars 2008

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 12a Prolongation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration d'émettre des actions de souscription ou d'attribuer des droits pour acquérir des actions dans le capital social de la Société. (résolution)

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 12b Prolongation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission d'actions de souscription ou l'attribution de droits pour acquérir des actions dans le capital social de la Société (résolution)

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Item 13 Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Price waterhouseCoopers N.V au titre de l'exercice 2007

In favour

Against/Contre

Abstention

No. of shares:

Le soussigné s'engage par la présente à détenir ses titres en date du 7 mai 2008 (« record date »). (Vos actions ne seront pas bloquées jusqu'à la date de l'Assemblée générale des actionnaires)

Etabli à le 2008

Signature